

**DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DU CENTRE DU COMMERCE
INTERNATIONAL (CCI) À LA RÉUNION DU COMITÉ SPS
TENUE LES 11 ET 12 OCTOBRE 2006**

La communication ci-après, datée du 1^{er} novembre 2006, est distribuée à la demande du CCI.

1. Amélioration des capacités d'inspection des pêcheries de l'Indonésie – Mise en œuvre du projet du CCI

1. Dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour l'Asie, la Commission européenne et le CCI parrainent un projet d'une durée d'une année qui vise à renforcer les services d'inspection et de vérification des exportations de produits de la pêche en Indonésie, et à améliorer la qualité et la sécurité des établissements de transformation du poisson figurant sur la liste des établissements agréés pour l'exportation vers les Communautés européennes. Le projet permettra à l'autorité compétente indonésienne de procéder à un examen rapide de la liste agréée des navires et des établissements. Il contribuera à combler les lacunes les plus pressantes dont a fait état la mission de l'OAV de la Commission européenne en ce qui concerne les exportations de produits de la pêche à destination des Communautés européennes. Le projet a été lancé en juillet lors de la première mission du Directeur international de l'équipe du projet. Le système d'inspection actuel aux niveaux central et provincial en Indonésie a fait l'objet d'un examen qui a permis d'analyser les besoins en formation en vue d'améliorer les compétences des inspecteurs chargés d'agréer les installations de pêche pour l'exportation vers le marché des CE. L'examen a aussi établi le cadre du programme de formation que l'équipe du projet doit mettre sur pied et exécuter au cours de la phase de mise en œuvre du projet.

2. Assistance accordée à la Malaisie pour lui permettre de satisfaire aux prescriptions communautaires en matière de pêche – Mise en œuvre du projet du CCI

2. Dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour l'Asie, la Commission européenne et le CCI parrainent un projet d'une durée d'une année qui a pour objectif d'améliorer l'efficacité des services d'inspection et de vérification des exportations de produits de la pêche en Malaisie, et la qualité et la sécurité des approvisionnements en poisson afin de satisfaire aux exigences des marchés importateurs. Le projet permettra de combler les lacunes les plus pressantes dont a fait état la mission de l'OAV de la Commission européenne en ce qui concerne les exportations de produits de la pêche à destination des Communautés européennes. Une mission du CCI doit se rendre en Malaisie à la fin novembre pour lancer le projet. La mission évaluera les besoins en formation du personnel des autorités compétentes du pays et des employés de l'industrie en ce qui concerne les politiques et exigences commerciales concernant les exportations de poisson et de produits de la pêche à destination des Communautés européennes. Des visites auront lieu dans les locaux des autorités compétentes et dans les installations de plusieurs établissements œuvrant dans le secteur des pêcheries. La conception du programme de formation devant être mis en place dans le cadre du projet dépendra des résultats de cette première mission.

3. Soutien technique à des fins d'amélioration de l'infrastructure de la normalisation, de l'assurance de la qualité, de l'homologation et de la métrologie au Malawi – Mise en œuvre du projet du CCI

3. Avec le concours de l'Office malawien de normalisation (MBS), le CCI met en œuvre un projet de soutien technique visant à améliorer l'infrastructure de la normalisation, de l'assurance de la qualité, de l'homologation et de la métrologie au Malawi. Le projet d'une durée de deux ans est financé au titre du Cadre intégré. Il a pour objectif général à long terme de renforcer les capacités nationales dans le domaine de la normalisation, de l'assurance de la qualité, de l'homologation et de la métrologie tant au niveau des entreprises, grâce à une sensibilisation accrue des entreprises du pays à l'importance des questions de normalisation, qu'à celui des institutions nationales.

4. L'une des composantes du projet consiste à fournir un soutien aux entreprises locales pour les aider à établir et mettre en œuvre des systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires (système HACCP) conformément à la Norme du Codex. Le MBS a choisi 12 entreprises du Malawi qui recevront une formation et des conseils pour les aider à mettre en œuvre des systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires fondés sur le système HACCP.

4. Outil conjoint CCI/ISO: Norme ISO 22000 – Êtes-vous prêts?

5. Il existe dans le monde plus d'une vingtaine de systèmes différents visant à vérifier les fournisseurs du secteur de l'alimentation; cette pléthore de systèmes pose un défi aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, puisque l'agriculture joue un rôle de premier plan dans leur économie et leurs exportations. Une norme internationale qui a récemment été publiée, la norme ISO 22000:2005, Systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires – Exigences pour tout organisme appartenant à la chaîne alimentaire, offre une solution car elle harmonise les exigences des systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires. Elle jouit d'une plus grande acceptation au niveau international, puisque plus de 35 pays l'ont adoptée en tant que norme nationale suite à sa publication en septembre 2005. Tous les types d'organismes appartenant à la chaîne alimentaire, y compris les producteurs d'aliments pour animaux – producteurs primaires, industrie alimentaire, entreprises de transport et de stockage, et établissements de restauration – peuvent l'utiliser afin de s'assurer qu'il n'y a pas de maillon faible dans la chaîne alimentaire.

6. La norme ISO 22000 incorpore les exigences du système HACCP (Système d'analyse des risques – point critique pour leur maîtrise) qui a été mis au point par la Commission du Codex Alimentarius. Depuis les années 90, le système HACCP est devenu une exigence de plus en plus répandue sur les marchés de divers pays, surtout pour les entreprises non agricoles des Communautés européennes depuis janvier 2006. Comme la norme ISO 22000 est une norme vérifiable, les sociétés certifiées ISO 22000 peuvent démontrer qu'elles se conforment au système HACCP. La certification ISO 22000 pourrait faciliter l'acceptation par les détaillants en alimentation à l'échelle mondiale, car elle porte aussi sur les exigences des principales normes élaborées par divers systèmes mondiaux de détaillants en alimentation.

7. Le CCI et l'ISO ont uni leurs efforts pour concevoir une liste de contrôle informatisée de la conformité à la norme ISO 22000, qui aidera, entre autres, les petites entreprises, en particulier dans les pays en développement et les économies en transition, qui exercent leurs activités le long de la chaîne alimentaire, à comprendre les exigences de la réglementation en matière de sécurité des produits alimentaires et à déterminer si elles sont prêtes à adopter un système de management de la sécurité des denrées alimentaires. Elle servira les intérêts des entreprises qui cherchent à accroître leur part du marché mondial des produits alimentaires et agricoles. Cet outil consiste en des questions qui portent sur divers aspects de l'établissement, de la mise en œuvre et de la certification d'un système de management de la sécurité des denrées alimentaires conformément à la

norme ISO 22000:2005, Systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires – Exigences pour tout organisme appartenant à la chaîne alimentaire.

8. L'outil sera disponible sur CD-ROM ainsi que sur copie papier un peu plus tard dans le courant du mois.

5. Suivi de l'atelier intitulé "Influencer et respecter les normes internationales: les défis pour les pays en développement"

9. En juin 2005, le CCI a organisé à Genève en collaboration avec le Secrétariat du Commonwealth un atelier interactif intitulé "Influencer et respecter les normes internationales: les défis pour les pays en développement". La publication portant le même titre a été utilisée comme document de référence pour l'atelier. Au cours de l'atelier, les participants ont examiné les recommandations en matière d'assistance technique qui figuraient dans la publication conjointe du Secrétariat du Commonwealth/CCI (en particulier celle sur le "Mentorat et ententes de jumelage"). Le compte rendu final de l'atelier est disponible au CCI et a été distribué aux participants. Le CCI élabore maintenant des propositions pour aider les pays en développement à influencer et respecter les mesures SPS, y compris celles appliquées par le secteur privé, en tenant compte de l'assistance qui est fournie dans ce domaine pour éviter les doublons, ainsi que des travaux et recommandations de l'atelier.

6. Examen des infrastructures SPS nationales et tenue d'ateliers sur l'Accord SPS

10. Un examen des infrastructures SPS nationales a été effectué au Kirghizistan et au Tadjikistan en juillet 2006 dans le cadre de projets financés par le gouvernement de la Suisse à des fins de promotion du commerce dans ces pays et des feuilles de route sont en cours d'élaboration pour apporter des améliorations à ces infrastructures. Des ateliers sur "L'Accord SPS de l'OMC: une perspective commerciale" auront lieu dans ces pays en novembre 2006.

11. Un examen de l'infrastructure SPS nationale a été effectué au Bangladesh en septembre 2006 dans le cadre du projet "Programme de soutien de la qualité au Bangladesh" financé par les Communautés européennes. Une feuille de route est en cours d'élaboration pour apporter des améliorations à cette infrastructure.
